

■ SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Gare : l'Autorité environnementale rend un avis

Mercredi dernier, l'Autorité environnementale (Ae), affiliée au ministère de l'Environnement, a délibéré sur l'aménagement de voies de garage à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, terminus de la ligne B du RER.

Un seul et même projet

Ce projet, sous maîtrise d'ouvrage de la RATP, permet la création de quatre voies de garage supplémentaires pour des trains longs. Il s'inscrit dans le cadre du schéma directeur de la ligne B sud. « L'amélioration et la fiabilisation de l'exploitation de la ligne passent par différentes mesures, dont l'augmentation capacitaire des signalisations de voies et la gestion des voies de garage le long de la ligne », rappelle l'avis de l'Ae.

Des travaux sont en cours pour la réalisation des premières



Quatre nouvelles voies pourraient être créées pour fluidifier le trafic sur les lignes du RER B.

opérations, incluant notamment la prolongation d'une voie existante. Pour la première fois l'Ae reconnaît que ce chantier fait

partie intégrante du projet global. Une première victoire pour la présidente de l'association *Riverains RER B Saint-Rémy*,

Marie-Louise Cariou, qui se bat pour obtenir de la part de la RATP une vision d'ensemble des travaux. « A chaque fois, on

nous présente les phases les unes après les autres. Mais au final, ce n'est pas une petite transformation du site qui se profile. Cela nous inquiète », ajoute-t-elle.

Son association, soutenue par l'Union des amis du Parc et le Collectif Pôle Gare-Saint Rémy a d'ailleurs déposé un recours contre ce programme.

Sans oublier qu'un parking relais semi-enterré de 380 places pourrait s'ajouter au nombre des travaux. L'Ae demande plus de précision à ce sujet.

Revoir l'étude acoustique

Dans son avis, l'Ae « recommande à nouveau de revoir l'étude acoustique en intégrant plusieurs hypothèses. » Elle recommande également de présenter les modalités prévues pour le rehaussement et le prolongement du mur existant pour la protection acoustique

des riverains durant la période transitoire. Mais Marie-Louise Cariou voudrait que la RATP ajoute d'autres analyses au dossier: « La RATP dans son étude d'impact ne mentionne pas les bruits connexes comme les claquements et crissemments. Dans ce cas, il est difficile d'apprécier le véritable niveau sonore pour les riverains. »

Le Collectif Pôle Gare se réunira cette semaine en conseil d'administration pour débattre de ces orientations.

Après enquête publique - qui ne devrait pas intervenir avant les élections municipales fixées début décembre (lire ci-dessous) - la RATP se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général des opérations de création de quatre nouvelles voies.

Florence Chevalier